Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260519-2026_05_11_13-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026

N° 2026/05/11/13

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* : **31** *Nombre de votants* : **33**	*Date de convocation :* *5 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Anne-Marie ECHELARD, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Anne-Marie ECHELARD	Philippe LANGLOIS	Laëtitia MIRALLES
Jean-Charles BRIAND	Catherine TAUPIN	Jean-Marc LÉVÊQUE	Olivier DUDA
Séverine MAYEUX	Ludovic LONCLE	Isabelle CHARPENTIER	Christophe REBULARD
Bertrand TANGUILLE	Bruno VETTIER	Sandrine GUEGUEN	David KELDERMANS
Nicolas ANGER	Arnaud BOMPOIL	François BRISSIER	Clémentine JULIEN
Ludivine ROUAUT	Lisa BOISRAMÉ	Samuel LEFEUVRE	Romane GALLIAN
Olivier BODIN	Bénédicte PINARD	Laurent CHAUSSERAY	Solenn ROUGERIE
Marie GUERINEL	Schirel LEMONNE		

Absents :	
Tiphany LANGOUMOIS donne pouvoir à Ludovic LONCLE	Stéphanie DOUESSIN donne pouvoir à Clémentine JULIEN

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Rapporteur : Jean-Charles BRIAND

En vertu de l'article L. 411-2 du Code du Tourisme, les chèques-vacances peuvent être remis par les bénéficiaires en paiement des dépenses effectuées sur le territoire national des états membres de l'Union Européenne aux collectivités publiques et aux prestataires de service agréés pour les vacances, pour les transports en commun (à l'exception des trajets travail-domicile), leur hébergement, leurs repas, leurs activités de loisirs, à l'exclusion de toute vente de biens de consommation.

Dans le cadre des activités proposées par son service enfance jeunesse (accueil de loisirs et espace jeunes), la commune de Châteaugiron accepte le paiement des prestations ayant lieu pendant les vacances scolaires par les usagers au moyen des chèques vacances.

A la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vitré, il convient de préciser les modalités d'acceptation des chèques-vacances (ANCV).

A ce titre, les chèques-vacances ANCV sont acceptés pour le règlement des prestations suivantes :

- Accueil de loisirs (restauration comprise)
- Espace jeunes

La version dématérialisée des chèques ANCV n'est pas acceptée pour le moment.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260519-2026_05_11_13-DE

Moyen de paiement	Restaurant scolaire	Périscolaire	Accueil de loisirs	Espace Jeunes
Chèques CESU (1) *(hors version dématérialisée)*	Non	OUI	OUI **sauf restauration**	Non
Chèques-vacances ANCV (2) *(hors version dématérialisée)*	Non	Non	OUI **restauration comprise**	OUI
Chèque (3)	OUI			
Prélèvement automatique (4)				
Paiement en ligne (5)				
Buraliste ou partenaire agréé (6)				
Virement bancaire (7)				

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du tourisme, notamment ses dispositions relatives aux chèques-vacances,
Vu la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise le paiement par chèques-vacances pour les prestations suivantes pendant les vacances scolaires :**
  - **Accueil de loisirs (restauration comprise)**
  - **Espace-jeunes.**

Pour Copie Conforme,
La Maire,

MAIRIE de CHATEAUGIRON (ILLE-et-VILAINE)

Anne-Marie ECHELARD

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et au Tourisme

Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN